



**PÔLE ÉNERGIE
ET PRÉVENTION DES RISQUES
Service Hygiène et Risques Sanitaires**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704636-20210901-2021-752-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2021

Affichage : 02/09/2021

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2021-HYG/PO-MLV-12
portant mainlevée de l'arrêté municipal de péril ordinaire n°2020-
HYG/PO-03 en date du 18 février 2020, prescrivant l'exécution de
mesures destinées à faire cesser le péril non imminent sis 137
route de Plappeville, cadastré à Metz, section DN, parcelle 52.**

Le Maire de la Ville de METZ
Président de Metz Métropole
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

- VU** l'arrêté du Maire de Metz N° 2020-SJ-233 en date du 27 novembre 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Hervé NIEL, Adjoint au Maire ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L. 2213-24 et L. 2542-1 à L. 2542-13 ;
- VU** le Code Civil, pris notamment en ses articles 2374-8°, 2377 et suivants et 2384-1 et suivants ;
- VU** le Code de la Construction et de l'Habitation pris notamment en ses articles L. 511-1 et suivants, L. 521-1 et suivants, L. 541 -1 et suivants et R. 511-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté municipal de péril ordinaire n°2020-HYG/PO-03 en date du 18 février 2020 prescrivant l'exécution de mesures destinées à faire cesser le péril non imminent affectant un immeuble sis 137 route de Plappeville, cadastré à Metz, section DN, parcelle 52 ;
- VU** L'attestation de mise en sécurité en date du 07 juillet 2021 établie par Monsieur Pascal KLEIN, de la société d'étude SECALOR, concluant à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'ensemble des murs de soutènements et de clôture sur l'emprise des zones sinistrées rue de la pouponnière et route de Plappeville, objet de l'arrêté municipal de péril ordinaire n°2020-HYG/PO-03 en date du 18 février 2020 prescrivant l'exécution de mesures destinées à faire cesser le péril non imminent affectant un immeuble sis 137 route de Plappeville, cadastré à Metz, section DN, parcelle 52 ;

CONSIDERANT qu'il ressort de l'attestation de mise en sécurité en date du 07 juillet 2021 établie par Monsieur Pascal KLEIN, de la société d'étude SECALOR, que les travaux effectués permettent de mettre fin durablement à tout danger provenant de l'immeuble sis 137 route de Plappeville, cadastré à Metz, section DN, parcelle 52.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des murs de soutènements et de clôture sur l'emprise des zones sinistrées rue de la pouponnière et route de Plappeville à Metz, ne constitue plus un danger pour la sécurité des biens et des personnes.

ARRÊTE

Article 1 : Prescription

Il est pris acte des travaux réalisés mettant fin à tout danger.

Il est prononcé, en application de l'article L.511-14 du Code de la Construction et de l'Habitation, la mainlevée de l'arrêté municipal de péril ordinaire n°2020-HYG/PO-03 en date du 18 février 2020 prescrivant l'exécution de mesures destinées à faire cesser le péril non imminent affectant un immeuble sis 137 route de Plappeville, cadastré à Metz, section DN, parcelle 52.

Article 2 : Notification

En application de l'article L511-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle, 1 rue du Pont Moreau 57000 METZ.
- Madame Claire HUGENSCHMITT, Directrice du Centre Départemental de l'Enfance, 137 route de Plappeville 57050 METZ.

Article 3 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de METZ ainsi que sur la façade de l'immeuble sis 137 route de Plappeville à Metz.

Article 4 : Transmission

Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Président de Metz-Métropole,
- la Direction Départementale des Territoires de la Moselle (PDLHIND),
- ainsi qu'à la Chambre Départementale des Notaires.

Article 5 : Livre Foncier

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au livre foncier dont dépend l'immeuble afin de permettre la radiation de l'inscription référencée MET/2020/005799 en date du 10/06/2020.

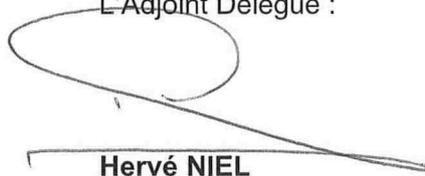
Article 6 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de la Ville de Metz dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 Strasbourg Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à METZ, le **01 SEP. 2021**

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué :



Hervé NIEL



Annexe 1 : l'attestation de mise en sécurité en date du 07 juillet 2021 établie par Monsieur Pascal KLEIN, de la société d'étude SECALOR.

SECALOR SOCIETE D'ETUDE ET DE COORDINATION D'ALSACE ET DE LORRAINE

Z.A. CD 155b 57245 PELTRE - ☎ 03.87.62.28.25 - 📠 03.87.62.62.35 - E-mail pk@secalor.fr

Cabinet Technique Conseil

BETON ARME - CHARPENTE METALLIQUE
BOIS - VRD - TECHNIQUES DU BATIMENT

METZ CENTRE DÉPARTEMENTEL DE L'ENFANCE

137 ROUTE DE PLAPPEVILLE

ATTESTATION DE MISE EN SÉCURITÉ DU 07 JUILLET 2021

Lors de notre visite du Mercredi 07 Juillet 2021, nous avons pu constater que l'ensemble des murs de soutènement et clôture ont été refait sur l'emprise de la zone sinistrée rue de la Pouponnière et Route de Plappeville (voir plan ci-joint).

Les clôtures de chantier ont été évacuées.

Il n'y a donc plus de risque de sinistre.

Fait à PELTRE, le 07 Juillet 2021

PASCAL KLEIN

Pascal KLEIN

Signature numérique de PASCAL KLEIN
DN : c=FR, o=SOCIETE D'ETUDES ET DE COORDINATION D'ALSACE ET DE LORRAINE, ou=0002 368800710, cn=PASCAL KLEIN, sn=KLEIN, givenName=PASCAL, serialNumber=0ed79d67e4e75b82c5327b3e73540623f135709d, 2.5.4.97=NTRFR-368800710
Date : 2021.07.09 16:35:17 +02'00'

Cabinet Technique Conseil

BETON ARME - CHARPENTE METALLIQUE
BOIS - VRD - TECHNIQUES DU BATIMENT

METZ CENTRE DÉPARTEMENTEL DE L'ENFANCE

137 ROUTE DE PLAPPEVILLE

ATTESTATION DE MISE EN SÉCURITÉ DU 07 JUILLET 2021

Lors de notre visite du Mercredi 07 Juillet 2021, nous avons pu constater que l'ensemble des murs de soutènement et clôture ont été refait sur l'emprise de la zone sinistrée rue de la Pouponnière et Route de Plappeville (voir plan ci-joint).

Les clôtures de chantier ont été évacuées.

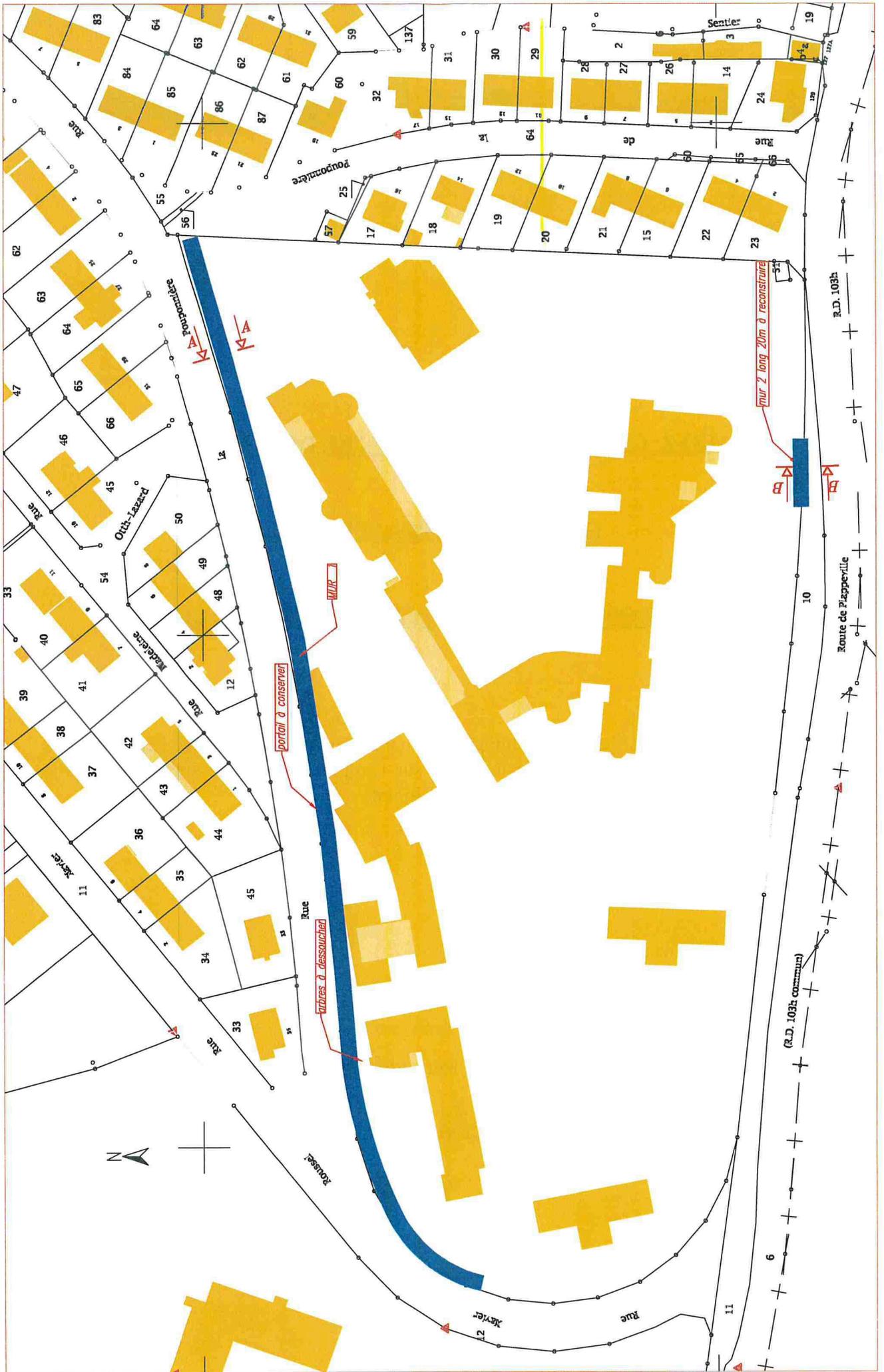
Il n'y a donc plus de risque de sinistre.

Fait à PELTRE, le 07 Juillet 2021

PASCAL KLEIN

Pascal KLEIN

Signature numérique de PASCAL KLEIN
DN : c=FR, o=SOCIETE D ETUDES ET DE COORDINATION D
ALSACE ET DE LORRAINE, ou=0002 368800710,
cn=PASCAL KLEIN, sn=KLEIN, givenName=PASCAL,
serialNumber=0ed79d67e4e75b82c5327b3e73540623f13
5709d, 2.5.4.97=NTRFR-368800710
Date : 2021.07.09 16:35:17 +02'00'



MARINO Mauro

De: accueil@secalor.fr
Envoyé: vendredi 9 juillet 2021 16:47
À: MARINO Mauro
Cc: c.hugenschmitt@cde-moselle.com; g.bertram@cde-moselle.com; pk@secalor.fr
Objet: AFFAIRE N° 10527 METZ CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ATTESTATION DE MISE EN SECURITE
Pièces jointes: 10527 ATTESTATION MISE EN SECURITE 07.07.2021.pdf
Importance: Haute

Bonjour Monsieur MARINO,

Nous vous transmettons ci-joint « ATTESTATION DE MISE EN SECURITE » pour l'affaire mentionnée ci-dessus en objet.

Madame HUGENSCHMITT et Monsieur BERTRAM du CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE nous lisent en copie.

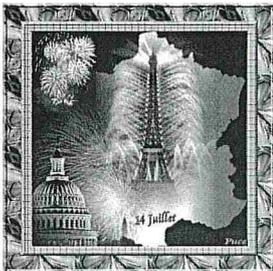
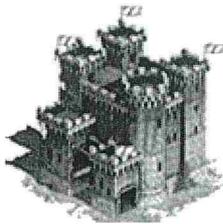
Nous vous en souhaitons bonne réception,

Bien cordialement

SECRETARIAT SECALOR SAS

Evelyne FRANCOIS
Assistante Direction

ZA - CD - 155B
57245 - PELTRE
Tél : 03.87.62.28.25



En raison de la Fête Nationale du Mercredi 14 Juillet 2021, nous vous informons que nos bureaux seront fermés du Lundi 12 au Vendredi 16 Juillet 2021 inclus.



SECRETARIAT FERMES POUR VACANCES DU LUNDI 16 AU MARDI 31 AOÛT 2021 INCLUS.